



fédération québécoise
des services socio-culturels

MEMOIRE
SOU MIS A LA COMMISSION D'ETUDE
SUR LA FORMATION DES ADULTES

MONTREAL
19 DECEMBRE 1980

1415, rue jarry est, montréal

(514) 374-4700 porte 413

PLAN

- 1- LA FEDERATION QUEBECOISE DES SERVICES SOCIO-CULTURELS
- 2- LE RAPPORT DE LA CONSULTATION
- 3- LES RECOMMANDATIONS
- 4- EN ANNEXE: LISTE DES VILLES CONSULTEES

1- LA FEDERATION QUEBECOISE DES SERVICES SOCIO-CULTURELS

La Fédération québécoise des services socio-culturels (FQSSC) regroupe à titre de membres actifs, les services socio-culturels des municipalités du Québec. Elle accueille également comme membres associés, les services socio-culturels (aux étudiants et aux adultes) des institutions d'enseignement telles les commissions scolaires, les cegep et les universités. L'intervention socio-culturelle de ses cent-dix (110) membres, en 1980, a touché environ cinq (5) millions de citoyens.

Les rôles de la FQSSC peuvent se résumer de la façon suivante:

- représenter les intérêts de ses membres, c'est-à-dire, défendre l'intervention et revendiquer la place des services socio-culturels au palier local;
- faciliter le développement du secteur socio-culturel du palier local
 - . en assurant une assistance technique compétente
 - . en offrant des outils de travail adéquats
- mettre en relation les membres entre eux afin de rendre plus dynamique leur action sur le terrain.

Paru à l'automne 1979, le livre blanc sur le loisir a attribué à la municipalité la maîtrise d'oeuvre en loisir. En général, celle-ci se dit prête à assumer ce leadership mais ne peut s'empêcher de s'interroger sur l'"applicabilité" d'un tel mandat. Un des domaines d'application de cette maîtrise d'oeuvre a été, et est encore, la formation socio-culturelle des adultes.

Puisque l'occasion lui en était donnée à travers la Commission récemment formée et responsable d'étudier la "formation professionnelle et socio-culturelle des adultes", la FQSSC a choisi de consulter ses membres municipaux sur le sujet. Ce faisant, elle prenait pour acquis que le milieu de l'enseignement trouverait largement sa place dans le cadre de la consultation faite par les commissaires, alors que la municipalité, mettant l'accent sur la formation socio-culturelle, se sentirait plutôt marginale dans un domaine où la priorité semblait être accordée à la formation professionnelle (c'est du moins la conclusion qui émane des consultations régionales dont nous avons eu écho).

C'est pourquoi la FQSSC a procédé à une consultation collective de ses membres municipaux dans les deux régions qui, à elles seules, regroupent soixante-quinze pour cent de son membership (Montréal et Québec). C'est le rapport de cette consultation que nous vous présentons, après avoir vérifié sa formulation auprès des instances jointes dans le cadre de la démarche.

2- RAPPORT DE LA CONSULTATION

La consultation menée par la FQSSC a mis en évidence qu'il existe entre le service socio-culturel municipal et le service d'éducation des adultes:

- 1) une imprécision des mandats
- 2) un chevauchement des interventions.

Nous avons pu observer une difficulté générale de définition des concepts:

- l'éducation populaire doit-elle se faire dans un cadre de loisir, ou dans un cadre scolaire?
- en quoi une activité de loisir est-elle différente d'un cours offert à l'éducation des adultes?
- doit-on donner l'initiation ici, le perfectionnement là-bas ou les deux à l'école et l'activité libre à la ville?

Pour les membres de la FQSSC, c'est à la municipalité de dispenser des programmes de loisir. Car les ateliers se vivent comme des activités DESCOLARISEES de formation. Ce n'est pas un cours! Il semble aux villes que l'objectif poursuivi par le service d'éducation des adultes est d'abord la rentabilité économique tandis que la municipalité, elle, s'attribue un rôle de protecteur du citoyen.

Sur le terrain, on observe heureusement de nombreux exemples d'une véritable concertation. Celle-ci est pragmatique et relève du réalisme historique des interventions de chacune des instances. Parfois on se répartit les clientèles (enfants à la ville, adultes à la commission scolaire, eh oui!), souvent les programmes (loisir socio-culturel et animation communautaire), ailleurs les niveaux d'apprentissage (initiation et perfectionnement), même les budgets, les équipements ou les locaux. On déplore pourtant beaucoup d'incohérence. Pourquoi le même cours est-il donné par deux et même trois ou quatre structures? Pourquoi les professeurs-animateurs sont-ils payés différemment aux deux endroits, la plupart du temps au détriment de la ville, ce qui entraîne une désaffection du personnel compétent des municipalités vers les institutions d'enseignement? Pourquoi des services sont-ils offerts gratuitement à des comités de parents, alors qu'ils sont loués ou vendus à des comités de loisir pour l'organisation d'activités de LOISIR?

La "maîtrise d'oeuvre" municipale n'est donc pas partout évidente, et les intervenants à la base souhaiteraient que leurs efforts de concertation trouvent écho, ou mieux encore soient initiés, par les paliers supérieurs du gouvernement. Leurs réticences sont pourtant grandes, les mécanismes gouvernementaux de concertation scolaire et municipale, malgré un certain succès dans leur application, n'ayant pas encore donné lieu à un quelconque rapport officiel pourtant promis depuis maintenant au moins trois ans.

La FQSSC et les municipalités sont bien conscientes que du point de vue du consommateur ces querelles de clocher sont non avenues et qu'un cours de macramé à la ville ou à la commission scolaire offre peu de différences. D'ailleurs les mêmes professeurs ne se retrouvent-ils pas souvent engagés aux deux places? Aller à l'école peut avoir pour certains un attrait sûr, quand on éprouve le besoin de se scolariser davantage alors que, pour d'autres, il n'y a qu'au service des loisirs qu'on fait une activité sans contrainte et pour la beauté du geste.

Les municipalités, gâtées par la réforme fiscale, sentent que les commissions scolaires, dépossédées par cette décision politique, essaient à tout prix de rattraper quelque part les fonds perdus et interviennent de façon de plus en plus sauvage auprès des clientèles d'adultes. La gestion des fonds publics dans le respect du citoyen en prend pour son rhume! Assistons-nous, une fois de plus, à des luttes de pouvoir stériles?

3- RECOMMANDATIONS

- A) Les municipalités dont les services de loisir sont fonctionnels demandent que leur rôle de maître d'oeuvre en loisir leur soit reconnu et que l'intervention en ce sens leur soit entièrement confiée.

Ce n'est pas le cas cependant des petites municipalités qui n'ont pas de service socio-culturel et où la commission scolaire est actuellement le seul dispensateur de formation socio-culturelle; ni le cas des moyennes municipalités dont les services ne peuvent être utilisés, sans préjudice, par les citoyens des municipalités voisines et qui reconnaissent alors le rôle complémentaire indispensable de la commission scolaire sur le territoire.

- B) Les municipalités souhaitent que la concertation scolaire et municipale, déjà très largement pratiquée à l'échelon local, soit appuyée par une réelle entente aux paliers supérieurs de gouvernement, c'est-à-dire qu'il y ait véritablement arrimage entre les politiques du ministère de l'Education et du ministère du Loisir; que cette concertation touche l'utilisation et l'aménagement des locaux, les subventions pour l'achat de matériel et pour l'engagement de personnes-ressources, la construction d'équipement lourd et la répartition des clientèles.

- C) Les municipalités pressent le gouvernement, l'éducation permanente évacuant le champ de la formation socio-culturelle pour leur reconnaître l'entière maîtrise d'oeuvre, d'effectuer les transferts budgétaires qui s'imposent du ministère de l'Education au ministère du Loisir.

LISTE DES VILLES CONSULTEES

<u>MUNICIPALITE</u>	<u>POPULATION</u>
ANJOU	39 000
BAIE ST-PAUL	8 000
BEAUPORT	65 000
BLAINVILLE	14 500
BOISBRIAND	12 500
BOUCHERVILLE	30 000
CHARLESBOURG	70 000
COTE SAINT-LUC	20 000
COWANSVILLE	11 000
LACHINE	40 000
LA SALLE	78 000
LAVAL	266 000
MASCOUCHE	20 000
QUEBEC	200 000
REPENTIGNY	33 000
SAINT-AUGUSTIN	7 000
SAINTE-FOY	75 000
SAINT-HUBERT	60 000
SAINT-HYACINTHE	40 000
SAINT-LEONARD	80 000
TRACY	<u>13 000</u>
POPULATION TOTALE	1,181,000